

## Référence électronique

VI-TONG Nelly, « L'École de dessin de Dijon : les statuts et règlements », *Les papiers d'ACA-RES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art*, mis en ligne en avril 2017.

Nelly VI-TONG

Université de Bourgogne

Centre Georges Chevrier UMR 7366

## L'École de dessin de Dijon : les statuts et règlements

Le 22 juillet 1766, François Devosge (Gray, 1732-Dijon, 1811) dépose auprès des États de Bourgogne une requête afin d'établir une École gratuite de dessin à Dijon. Il argumente en faveur d'un enseignement professionnalisant et rappelle que le dessin, « âme de tous les arts »<sup>1</sup>, offre un socle de connaissances solides aux peintres et aux sculpteurs, ainsi qu'aux artisans des manufactures d'indiennes qui, dès le début des années 1760, se développent en Bourgogne grâce à l'action de Jacques Varenne de Béost (Dijon, 1700 ?-Paris, 1791), secrétaire général des États de Bourgogne<sup>2</sup>. Le 24 décembre 1766, les Élus de l'administration provinciale accèdent à la requête de Devosge ; ils lui octroient 600 livres à titre d'encouragement et autorisent l'établissement de l'école de dessin au Logis du Roi<sup>3</sup>.

Un an plus tard, le 30 décembre 1767, les édiles édictent une *Délibération pour l'établissement d'une École de dessin dans la ville de Dijon*. Ce premier règlement, en vingt-six articles, détermine les devoirs du professeur et les obligations des élèves<sup>4</sup>. Il précise que l'école de dessin est ouverte tous les jours, à l'exception des périodes de fêtes, de vacances et des quinze premiers jours d'octobre, réservés aux vendanges. Les leçons ont lieu depuis cinq heures et demie du soir jusqu'à sept heures et demie en hiver et depuis quatre heures du soir jusqu'à six heures et demie en été. La discipline occupe une place importante dans ce premier règlement : les élèves doivent rester à leur place, se comporter avec décence et ne point distraire leurs camarades. Un concierge est d'ailleurs chargé de les superviser durant les classes. Les jeunes gens se procurent leur propre matériel – portefeuilles, papiers, crayons, argile, pinceaux, *etc.* –, Devosge ne fournissant que les instructions et les modèles. Deux jours par semaines, le mardi et le vendredi, le professeur se livre à des lectures et explique les principes de la figure, du paysage et de l'ornement. Les apprentis artistes, répartis en différentes classes suivant leurs dispositions, ne sont admis à étudier la bosse que lorsqu'ils ont prouvé leur capacité à copier des dessins et des gravures. De même, l'accès à la classe du modèle vivant n'est réservé qu'à ceux qui se sont suffisamment perfectionnés dans le dessin et le modelage d'après la statuaire. Le modèle est posé deux heures par jour, du lundi au samedi inclus. Afin d'entretenir l'émulation parmi ses élèves, Devosge organise tous les six mois un concours de quartier. Les ouvrages des concurrents sont alors jugés par des amateurs et des artistes, en présence de commissaires nommés par les Élus de Bourgogne. Tous les trois mois, ces derniers exigent de Devosge la liste de ses élèves les plus distingués. Une fois par

---

<sup>1</sup> Archives départementales de Côte-d'Or, C 3007, « requête de François Devosge », 22 juillet 1766, *Décrets des États des années 1765 & 1766*, f°421 v°- 422 r°.

<sup>2</sup> RICHARD DE RUFFEY G.-G., Ms. 1626, n. 379, f°666.

<sup>3</sup> Archives départementales de Côte-d'Or, C 3216, 24 décembre 1766, *À M. Devosge 600 livres pour l'année 1767 seulement, lorsque l'utilité de son École gratuite aura été reconnue, sauf à statuer à un encouragement plus considérable pour 1768 si le cas y échet et pour les années suivantes, lorsqu'il aura été acquis que l'utilité de cette École est permanente*, f° 62 r°.

<sup>4</sup> Archives départementales de Côte-d'Or, C 3693, *Délibération du 30 décembre 1767 de MM. les Élus-généraux des États de Bourgogne, pour l'établissement d'une École gratuite de Dessin, dans la ville de Dijon*, Dijon, Defay, 1782, p. 2.

## Référence électronique

VI-TONG Nelly, « L'École de dessin de Dijon : les statuts et règlements », *Les papiers d'ACA-RES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art*, mis en ligne en avril 2017.

an, l'enseignant doit également présenter aux édiles les dessins, modèles et travaux des élèves et dresser un état d'avancement des différentes classes.

Dans leur délibération du 20 décembre 1769, suites aux démêlées avec Legouz de Gerland (Dijon, 1695-Dijon, 1774) et l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, les Élus de Bourgogne désignent le prince de Condé comme unique protecteur de l'école de dessin<sup>5</sup>. Réaffirmant par la même occasion leur autorité, ils organisent leur propre concours annuel, d'une durée de sept jours. Dès décembre 1770 et jusqu'en 1789, il récompense tous les ans, par trois médailles, un peintre, un sculpteur et un sculpteur ornemaniste<sup>6</sup>. Le sujet du prix est déterminé par Devosge en accord avec l'administration provinciale. Si les travaux des élèves sont soumis à l'examen d'artistes – tels que l'architecte des États Charles-Joseph Le Jolivet (Orléans, 1727-Paris, 1794), le graveur Louis-Gabriel Monnier (Besançon, 1733-Dijon, 1804), ou encore le peintre Jean-Baptiste Lallemand (Dijon, 1716-Paris, 1803) – des amateurs et érudits composent également le jury. Il s'agit de personnalités locales actives à l'académie, comme Louis-Bernard de Guyton de Morveau (Dijon, 1737-Paris, 1816), avocat et chimiste, Claude Picardet (Dijon, 1727-Dijon, 1789 ou 1792), conseiller au parlement de Bourgogne, ou encore Hugues Maret (Dijon, 1726-Dijon, 1786), docteur en médecine. À l'issue du concours est dressé un procès-verbal qui précise l'organisation des épreuves. De nombreux élèves se distinguent à l'occasion de ce concours annuel. C'est le cas de Jean-Claude Naigeon (Dijon, 1753-Dijon, 1832) qui obtient le prix de peinture en 1770, Bénigne Gagneraux (Dijon, 1756-Florence, 1794) en 1773, Pierre-Paul Prud'hon (Cluny, 1758-Paris, 1823) en 1776 et Anatole Devosge (Dijon, 1770-Dijon, 1850), fils de François est récompensé en 1782. Parmi les lauréats du prix de sculpture figurent Claude Ramey (Dijon, 1754-Paris, 1838) en 1772, Pierre Petitot (Langres, 1760-Paris, 1840) en 1773, Claude Renaud (Spoy en Côte-d'Or, 1756-Pensing en Autriche, 1814 ou 1815) en 1775, ou encore Nicolas Bornier (Bourberain, Côte-d'Or, 1762-Dijon, 1829) en 1782<sup>7</sup>. La distribution des prix, annoncée par voie de presse, est suivie d'une exposition des meilleurs travaux des différentes classes. Ce salon, d'une durée de huit jours, se tient tous les ans dans la salle des gardes du Logis du Roi. Entre 1772 et 1777, la description des ouvrages est scrupuleusement renseignée par l'*Almanach de la province de Bourgogne*<sup>8</sup>, ainsi que par les *Affiches, annonces et avis divers de Bourgogne, Bresse, Bugly et pays de Gex*<sup>9</sup>.

En parallèle de ce concours ordinaire, les Élus généraux délibèrent, le 2 janvier 1775, pour l'établissement d'un prix triennal permettant aux lauréats, un peintre et un sculpteur,

---

<sup>5</sup> ADCO C 3693, Délibération du 20 décembre 1769 de MM. les Élus-généraux des États de Bourgogne, pour supplier son Altesse sérénissime Monseigneur le Prince de Condé, de vouloir bien prendre sous sa protection, l'École gratuite de Dessin, établie à Dijon, par les États-généraux de la Province ; & pour l'établissement de trois Prix, en faveur des Élèves de ladite École, Dijon, Defay, 1782.

<sup>6</sup> STARCKY E., MEYER H., « François Devosge et l'École de dessin 1766-1786 », *L'art des collections bicentenaire du Musée des Beaux-Arts de Dijon, du siècle des Lumières à l'aube d'un nouveau millénaire*, Dijon, Musée des Beaux-Arts, 2000, p. 46.

<sup>7</sup> *Ibid.* et LAMARRE C., LAVEISSIERE S., *Les prix de Rome des États de Bourgogne. Lettres à François Devosge, 1776-1792*, Dijon, musée des beaux-arts, 2003.

<sup>8</sup> « École de dessin », *Almanach de la province de Bourgogne, et particulièrement de la ville de Dijon*, Dijon, L.N. Frantin, Bibliothèque patrimoniale de Dijon 1772, f°188-193 ; 1774, f°168-174 ; 1775, f°161-167 ; 1776, f°172-181.

<sup>9</sup> « Description des peintures et sculptures exposées au Logis du Roi », 25 février 1777, *Affiches, annonces et avis divers de Bourgogne, Bresse, Bugly et pays de Gex* Dijon, L.N. Frantin, 1776-1777, Bibliothèque patrimoniale de Dijon, f°31.

## Référence électronique

VI-TONG Nelly, « L'École de dessin de Dijon : les statuts et règlements », *Les papiers d'ACA-RES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art*, mis en ligne en avril 2017.

d'être entretenus pendant quatre ans à Rome aux frais de la province<sup>10</sup>. C'est Devosge qui persuade les édiles d'envoyer ses élèves les plus appliqués en pension dans la Ville éternelle. Séduits à l'idée de développer un vivier d'artistes perfectionnés au contact de l'Italie, l'administration provinciale accepte de créer un prix extraordinaire<sup>11</sup>. D'abord quadriennal puis triennal, celui-ci est organisé lors de la tenue des États, afin d'être distribué en grande pompe par le prince de Condé. Quatre concours se tiennent alors entre 1776 et 1787 et sont jugés par des amateurs issus de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres. Les peintres Gagneraux, Naigeon et Prud'hon de même que les sculpteurs Renaud, Bertrand, Petitot et Bornier sont ainsi envoyés à Rome<sup>12</sup>.

En 1776, pour faire suite à leur délibération sur les pensions romaines, les Élus édictent un règlement qui exige des lauréats l'envoi d'études, de tableaux et de sculptures<sup>13</sup>. Ces ouvrages, expédiés à Dijon entre 1779 et 1790, sont destinés à orner les nouvelles salles du Palais des États<sup>14</sup>, dont les travaux d'embellissement et d'extension débutent au milieu des années 1770<sup>15</sup>. Si la délibération de 1776 octroie à chaque lauréat une pension de 600 livres, pour les quatre ans de leur séjour à Rome, celle-ci se révèle rapidement insuffisante. Acculés par les créanciers, les pensionnaires bourguignons avertissent Devosge de leur état de misère<sup>16</sup>. Touché par la détresse de ses élèves, le professeur incite les Élus à réviser le montant des subsides.

Aussi, ces derniers, dans leur délibération du 22 janvier 1781, portent l'annuité octroyée à chacun des artistes à 1000 livres au lieu des 600 initialement prévues<sup>17</sup>.

Contrairement à ses homologues provinciales, l'École de dessin de Dijon n'a jamais manifesté la volonté d'être affiliée à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Devosge est pourtant approché par le sculpteur Étienne Gois (Paris, 1731-Paris, 1823) qui, dans une lettre du 29 janvier 1775, lui conseille de placer son école sous la tutelle de l'Académie royale<sup>18</sup>. Pourtant, les élèves de l'école de dessin sont nombreux à intégrer l'Académie

---

<sup>10</sup> Archives départementales de Côte-d'Or, C 3693, *Délibération du 2 janvier 1775 de MM. les Élus-généraux des États de Bourgogne, Pour l'établissement, en faveur des Élèves de l'École gratuite de Dessin, établie établie à Dijon, par les Élus généraux de la Province, sous la protection de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Condé, 1°. d'un Prix extraordinaire, pour les Classes de Peinture & Sculpture, consistant en une pension de 600 livres, à Rome, pendant quatre ans ; 2°. D'un Prix annuel, pour la Classe des Ornements, égal au Prix ci-devant établi pour les Classes de Peinture & de Sculpture ; 3°. d'un second Prix annuel, pour chacune des trois Classes de Peinture, Sculpture & Ornemens*, Dijon, Defay, 1782.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> LAMARRE C., LAVEISSIERE S., *Les prix de Rome des États de Bourgogne Lettres à François Devosge, 1776-1792*, Dijon, musée des beaux-arts, 2003.

<sup>13</sup> Archives départementales de Côte-d'Or, C 3693, *Délibération du 1<sup>er</sup> juin 1776, de MM. les Élus-généraux des États de Bourgogne, portant règlement, pour la distribution du Prix extraordinaire, consistant en une pension à Rome, à distribuer tous les quatre ans, aux Élèves des deux Classes, de Peinture & de Sculpture, de l'École gratuite de Dessin, établie à Dijon, par les États généraux de la Province, sous la protection de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Condé*, Dijon, Defay, 1782, art. XI, p 6.

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> LAMARRE, LAVEISSIERE, *op. cit.*, 2003.

<sup>16</sup> Lettre du 17 février 1779 de Gagneraux et Renaud à Devosge, 6 Ga 5, *op. cit.*, p. 96.

<sup>17</sup> Archives départementales de Côte-d'Or C 3693, *Délibération du 22 janvier 1781, de MM. les Élus-généraux des États de Bourgogne qui porte à 1000 livres au lieu de 600 livres, la pension à Rome, pendant quatre ans, qui fait l'objet du Prix extraordinaire, ci-devant établi, en faveur des deux Classes, de peinture & de Sculpture, de l'École gratuite de Dessin, établie à Dijon, par les États-généraux de la Province, sous la protection de son altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Condé*, Dijon, Defay, 1782.

<sup>18</sup> C. LAMARRE, « Lettres d'Étienne Gois à François Devosge », *Annales de Bourgogne*, t. 78, 2006, p. 216.

### Référence électronique

VI-TONG Nelly, « L'École de dessin de Dijon : les statuts et règlements », *Les papiers d'ACA-RES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art*, mis en ligne en avril 2017.

parisienne après leur cursus à Dijon : c'est notamment le cas de Pierre-Philibert Larmier (1752-1807), médaillé à plusieurs reprises entre 1778 et 1780<sup>19</sup>, de Pierre-Paul Prud'hon (Cluny, 1758-Paris, 1823), présent sur les bancs de l'école entre 1780<sup>20</sup> et 1783<sup>21</sup>, ou encore de Louis Baillot (Mâcon, 1766-?)<sup>22</sup>. À Rome, Jean-Louis-François Lagrenée (Paris, 1724-Paris, 1805), directeur de l'Académie de France entre 1781 et 1787, n'hésite pas à inciter les Dijonnais à délaisser l'école de Devosge pour poursuivre leur carrière dans la capitale. En 1786 et 1787, il écrit d'ailleurs aux Élus de Bourgogne qu'il est tout à fait disposé à recommander le peintre Bénigne Gagneraux auprès de ses collègues parisiens<sup>23</sup>.

---

<sup>19</sup> ENSBA, Ms 824, *Registre des grands prix, médailles et places Liste générale des Élèves de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, f° 1, f° 10, f° 14, f° 18, f° 22, f° 26.

<sup>20</sup> ENSBA, Ms. 823, *Registre des élèves de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, inscrits à mesure qu'ils ont pris des billets de protection, avec leur âge, le lieu de leur naissance, leur maître ou protecteur, et leur demeure, depuis le 5 février 1778 jusqu'au 12 août 1813*, f° 59.

<sup>21</sup> S. LAVEISSERE, « Pierre-Paul Prud'hon, Étude d'homme aux bras levés », *L'art des collections bicentenaire du Musée des Beaux-Arts de Dijon, du siècle des Lumières à l'aube d'un nouveau millénaire*, Dijon, Musée des Beaux-Arts, 2000, p. 68.

<sup>22</sup> ENSBA, Ms. 823, p. 103.

<sup>23</sup> Archives départementales de Côte-d'Or, C 3366, *Lettre du 12 décembre 1786 de Lagrenée à M. l'abbé de la Fare au sujet des progrès des élèves dijonnais pensionnés à Rome*, f° 338 v° et C 3014, *Sur la 16<sup>ème</sup> remarque de MM. les Commissaires Alcades concernant l'établissement pour l'avancement des Arts et des sciences*, f° 149.